



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 1999**

**Acquisition CAILLETON - Rue de Telouze**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 Juin 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.  
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève  
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme  
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme  
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,  
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-  
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert  
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99322

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Acquisition CAILLETON - Rue de Telouze**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par Déclaration d'Intention d'Aliéner en date du 31 Mars dernier, Maître MURRIS-ANDRAULT a informé la Ville de NIORT du projet de vente du terrain sis rue de Telouze appartenant à Monsieur CAILLETON et par lequel Monsieur CHEVALIER demeurant à la Chapelle S/Edre, s'est porté acquéreur pour réaliser un lotissement.

Or, l'acquisition par la Ville d'une partie de ce terrain constituera une réserve foncière permettant de réaliser ultérieurement une opération d'urbanisme.

C'est donc dans ce sens qu'il a été proposé à Monsieur CAILLETON, qui a accepté, d'acquérir une partie de sa parcelle sise rue de Telouze, cadastré section YC n° 651 d'une superficie approximative de 9897 m<sup>2</sup> au prix de 50 F H.T. le m<sup>2</sup> (conformément à l'avis des Domaines).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette acquisition aux conditions exposées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un accord ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir sachant que les frais afférents à cette acquisition y compris les frais de négociations dus à Monsieur NICOLET, s'élevant à 19.705,66 F H.T., seront imputés au chapitre 908-241-2111 du Budget.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)